

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1925**

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 12 OCTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France est bordée par plus de 4 000 km de côtes. La protection de celles-ci doit être l'une de nos priorités.

C'est pourquoi, les équipements de production d'énergies renouvelables à partir de l'irradiation solaire ne seraient faire l'objet d'un système dérogatoire à notre droit commun.

Il convient donc de supprimer cet article.